



COMMUNIQUE DE PRESSE

La Mutuelle Générale, 2^e mutuelle française, lance une nouvelle offre santé individuelle sur le marché interprofessionnel

La Mutuelle Générale vient de lancer une complémentaire santé innovante dédiée aux particuliers : « monchoix.santé ».

A travers la diffusion de ce nouveau produit au grand public, la Mutuelle Générale concrétise sa stratégie d'ouverture vers le marché interprofessionnel.

Partenaire privilégié des groupes La Poste et France Télécom depuis plus de 60 ans, la Mutuelle Générale a engagé depuis plusieurs années une stratégie d'ouverture à de nouveaux marchés afin de poursuivre et d'amplifier son développement dans un environnement de plus en plus concurrentiel. Présente de manière croissante sur le secteur de la protection sociale d'entreprise, la Mutuelle Générale vient de lancer une nouvelle offre santé, spécialement adaptée aux besoins des particuliers.

Baptisée « monchoix.santé » et commercialisée depuis le mois d'avril par le réseau national d'agences de la Mutuelle Générale, cette offre a été conçue en réponse aux attentes des consommateurs.

Il s'agit d'une offre santé modulaire, qui propose un large choix de formules (26 combinaisons possibles), ainsi qu'un tarif accessible (à partir de 11,50 € par mois).

Ces spécificités permettent à « monchoix.santé » de s'adapter aux besoins de chacun. Les adhérents les plus jeunes ou ceux qui disposent de faibles revenus peuvent ainsi bénéficier de formules économiques qui couvrent les besoins essentiels. Les familles ou les personnes souhaitant une protection plus large peuvent, quant à elles, opter pour des niveaux plus élevés.

Au-delà du simple remboursement des frais médicaux, la Mutuelle Générale a souhaité, à travers cette nouvelle offre, proposer un véritable accompagnement au quotidien grâce à des prestations et des services solidaires comme l'exonération de cotisation en cas de chômage de plus de 12 mois ou encore l'accès à des programmes innovants de prévention active (sevrage tabagique, diététique, gestes d'urgence...).

« Avec le lancement de « monchoix.santé » sur le marché des particuliers, la Mutuelle Générale dispose d'un atout majeur pour poursuivre avec succès son développement interprofessionnel, tout en portant les valeurs qui font sa différence », conclut Patrick Sagon, Président de la Mutuelle Générale.

Contact Presse : Valérie Mercadal – 01 40 78 08 21 – vmercadal@mg.com.fr

Paris, le 5 juin 2008



« monchoix.santé » : Une complémentaire santé sur mesure, au plus près de besoins de chacun

➤ Une offre santé personnalisable

L'offre « monchoix.santé », lancée par la Mutuelle Générale, est composée de trois modules (soins de ville, optique/dentaire/appareillage et hospitalisation).

Dans chaque module, 4 niveaux de garanties sont proposés.

Une fois le premier module choisi, l'adhérent peut opter, pour les deux autres modules, soit pour un niveau immédiatement inférieur ou supérieur.

« monchoix.santé » offre ainsi un large choix de formules, avec 26 combinaisons possibles.

Modules	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Soins de ville		○	○	○
Optique/Dentaire/Appareillage			X	
Hospitalisation		○	○	○

➤ Une offre santé compétitive qui couvre les risques essentiels

- Une prise en charge de l'hospitalisation dans toutes les formules.
- Des garanties élevées en optique et en dentaire (niveaux 3 et 4).
- Des remboursements qui tiennent compte des frais induits par la complexité des soins en optique et en dentaire.
- Une allocation journalière en option pour faire face aux dépenses courantes liées à l'hospitalisation (garde d'enfant, communications téléphoniques, frais de repas et d'hôtellerie des visiteurs...).

➤ Une offre santé accessible

- Des prestations adaptées aux jeunes à faibles revenus (*Ex : formule à 11,50 euros par mois pour les jeunes de 20 ans*).
- Aucun questionnaire médical ni délai d'attente.
- Une prise en charge immédiate (pas de délai de carence).
- La cotisation offerte à partir du 3^e enfant et les 6 premiers mois gratuits pour les nouveaux nés.



« monchoix.santé » (suite)

➤ **Une offre santé lisible et claire pour le consommateur**

- Une approche par le besoin grâce à l'expertise des 400 conseillers de la Mutuelle Générale. A partir d'une étude personnalisée, le conseiller construit avec le client la formule qui lui correspond le mieux.
- Une expression des garanties en euros, et non en pourcentages de remboursements (forfaits optique, dentaire, acoustique)

➤ **Un accompagnement tout au long de la vie**

- La prise en compte d'une préoccupation majeure, avec une exonération de cotisations en cas de chômage de plus de 12 mois. Cette prestation, particulièrement innovante, bénéficie à toute la famille (l'adhérent et l'ensemble de ses ayants droit).
- Une prise en charge de soins hors nomenclature : forfaits pour la chirurgie réfractive de l'oeil, les implants dentaires, les vaccins anti-grippe, les contraceptifs oraux, l'ostéopathie...
- Une prévention active : remboursement des substituts nicotiques et programme de coaching interactif gratuit d'aide au sevrage tabagique, consultations diététiques...

➤ **De nombreux services associés**

- Le tiers payant national.
- L'accès à une plate-forme de conseils, d'informations et d'analyses de devis (Ligne claire).
- Une assistance à domicile 24 h/24 et 7 j/7.
- Un service « Prêts et caution des prêts immobiliers ».
- Un accès privilégié aux services à la personne (carte Genius La Poste).
- Une consultation entièrement sécurisée des décomptes en ligne dès l'été prochain (grâce à la carte à puce « monpass. santé », délivrée gratuitement).

Contact Presse : Valérie Mercadal – 01 40 78 08 21 – vmercadal@mg.com.fr

Paris, le 5 juin 2008